



COMMENT S'INSCRIRE ?

Du 15 mai au 30 juin, vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire sur :
normandie.fr/conseil-regional-des-jeunes

Les candidats seront sélectionnés sur leur motivation puis par tirage au sort. Ils seront informés de la suite donnée à leur candidature au plus tard fin juillet 2023.

CONTACT

Direction Jeunesse et Sport
crj@normandie.fr



15 > 25 ANS

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE RÉGION

CANDIDATURE EN LIGNE DU 15 MAI AU 30 JUIN 2023

AGENCE BDCOM / 08.2021 / CRÉDITS PHOTO : ISTOCK PHOTOS

VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 25 ANS ET VOUS RÉSIDEZ EN NORMANDIE ?

ENGAGEZ-VOUS DANS LE 3^{ÈME} CONSEIL RÉGIONAL
DES JEUNES DE NORMANDIE (CRJ) !

QU'EST-CE QUE LE CRJ ?

Espace de concertation et de propositions, le CRJ permet à des jeunes normands de participer directement à la vie et au devenir du territoire.

Instance apolitique et non partisane, il est composé de 40 jeunes de 15 à 25 ans issus des cinq départements normands, avec une parité filles-garçons et une représentativité sociologique (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en recherche d'emploi, entrepreneurs, salariés...).

La durée du mandat est de 2 ans.



CALENDRIER DES SÉANCES 2023 > 2024

Le Conseil Régional des Jeunes se réunit en moyenne un week-end tous les 2 mois.

16-17 septembre 2023 Week-end d'intégration	Octobre 2023 Séance d'installation	9-10 décembre 2023 Stage de formation
10-11 février 2024	13-14 avril 2024	8-9 juin 2024



ÊTRE MEMBRE DU CRJ, C'EST :



> Participer à l'élaboration des politiques publiques régionales, en particulier celles concernant les jeunes



> Proposer la mise en place de nouvelles actions jeunesse



> Rencontrer des acteurs issus d'horizons divers et être partie prenante de la vie du territoire en s'engageant dans des actions citoyennes



> Développer ses compétences en apprenant, par exemple, à s'exprimer en public, à défendre son point de vue, à travailler en équipe et sur des sujets variés



> Participer à un voyage de citoyenneté avec les autres membres du CRJ

N.B. : Les membres du CRJ sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur engagement. Les repas et les frais de transport pour se rendre aux séances sont intégralement pris en charge.